

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> février 2024

## Révision du règlement pour une gestion apaisée du domaine public strasbourgeois

Mobilisée en faveur d'espaces publics partagés, aux usages apaisés et équilibrés, la Ville de Strasbourg a adressé lors du Conseil municipal du 12 décembre dernier un nouveau règlement des usages du domaine public. Fruit d'un engagement pris en mai 2022, il représente l'aboutissement d'une année de travail collaboratif au sein d'un groupe de réflexion et de travail.

Ce groupe, composé de représentant·es des professions, des associations d'habitant·es, d'expert·es, de l'administration et d'élu·es, a été le laboratoire d'une démarche participative. Les contributions ont permis une compréhension collective des enjeux liés aux autorisations d'occupation du domaine public.

De ce dialogue ont émergé 7 axes de travail et 21 principes, constituant le socle du nouveau règlement des usages du domaine public. Ce dernier prévoit dorénavant une adaptation des horaires des terrasses en fonction de la configuration spécifique des rues, des ajustements dimensionnels harmonisés avec l'intensité de la circulation piétonne sur les trottoirs et les rues, ainsi que l'introduction des terrasses matinales. Une autre avancée est la création d'une échelle de sanctions, permettant une réponse proportionnée en cas de non-respect des nouvelles réglementations. Par ailleurs, les remontées effectuées en commission seront examinées avec rigueur et joueront un rôle déterminant dans la prise d'un avis éclairé.

Le nouveau règlement sera composé de deux textes distincts : l'arrêté régissant les terrasses est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, tandis qu'un autre arrêté réglementera l'ensemble des occupations commerciales du domaine public. Ces arrêtés remplaceront l'actuel décret applicable depuis 1951.

« Cette révision témoigne de notre volonté à créer des espaces publics accueillants, harmonieux en phase avec notre réalité urbaine, tout en répondant aux besoins variés de la population strasbourgeoise. Ces nouvelles réglementations contribueront à la préservation et à l'amélioration de nos espaces publics pour le bien-être de toutes et tous. » déclare **Jeanne Barseghian**, maire de Strasbourg.

« La commission du domaine public, instauré en mai dernier, a joué un rôle crucial dans l'enrichissement des résultats de ce travail collaboratif. De la gestion des terrasses aux occupations commerciales, en passant par les contrôles, cette commission s'engage à garantir la qualité et la cohérence des espaces publics de notre ville. » souligne **Pierre Ozenne**, adjoint en charge des espaces publics partagés.

Plus d'informations sur la révision du règlement [ici](#)

Contact Presse :

Amandine Potier – [amandine.potier@strasbourg.eu](mailto:amandine.potier@strasbourg.eu) – 03 68 98 68 70

[strasbourg.eu/espace-presse](https://strasbourg.eu/espace-presse)

